

Informations de base	
2021/2207(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Recommandation au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur les relations avec l'Autorité palestinienne	
Subject	
6.40.05.06 Relations avec les pays du Proche et Moyen Orient	
Zone géographique	
Palestine	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	INCIR Evin (S&D)	14/07/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive GAHLER Michael (EPP) BEER Nicola (Renew) RODRÍGUEZ RAMOS María Soraya (Renew) SOLÉ Jordi (Greens/EFA) WEIMERS Charlie (ECR) PINEDA Manu (The Left)	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/11/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/06/2023	Vote en commission		
03/07/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0226/2023	Résumé
11/07/2023	Débat en plénière		
12/07/2023	Décision du Parlement	T9-0283/2023	Résumé
12/07/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2207(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 121
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/07482

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE737.262	19/12/2022	
Amendements déposés en commission		PE742.306	07/02/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0226/2023	03/07/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0283/2023	12/07/2023	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
INCIR Evin	Rapporteur (e) pour avis	AFET	11/01/2024	Tro och Solidaritet
INCIR Evin	Rapporteur (e)	AFET	20/11/2023	The U.S. Ambassador to the EU, Mark Gitentstein
INCIR Evin	Président (e) de commission	AFET	17/11/2023	Olof Palme International Center Thorbjörn Jagland
INCIR Evin	Rapporteur (e)	AFET	12/11/2023	Olof Palme International Center Tiden
INCIR Evin	Rapporteur (e)	AFET	09/11/2023	European union representative Palestine
INCIR Evin	Rapporteur (e)	AFET	06/11/2023	Svenska kyrkan
INCIR Evin	Rapporteur (e) pour avis	AFET	25/10/2023	Olof Palme International Center
INCIR Evin	Rapporteur (e) pour avis	AFET	20/09/2023	Kairos Palestine Sweden magasin
INCIR Evin	Rapporteur (e) pour avis	AFET	18/09/2023	ABF Sverige

BEER Nicola	Rapporteur (e) fictif /fictive	AFET	14/06/2023	Israeli ambassador
BEER Nicola	Rapporteur (e) fictif /fictive	AFET	11/04/2023	Adel Atieh, Ambassador, Deputy Head of Mission to the EU Mission of the State of Palestine to the EU
BEER Nicola	Rapporteur (e) fictif /fictive	AFET	14/02/2023	Israeli Embassy
BEER Nicola	Rapporteur (e) fictif /fictive	AFET	25/01/2023	European Leadership Network
BEER Nicola	Rapporteur (e) fictif /fictive	AFET	06/01/2023	Israeli Embassy
INCIR Evin	Rapporteur (e)	AFET	08/12/2022	Mission of Palestine to the EU, Belgium and Luxembourg
INCIR Evin	Rapporteur (e)	AFET	18/11/2022	Democracy & workers' rights center, Al Haq, Palestine Institute for Public Diplomacy, Friedrich-Ebert-Stiftung Palestinian Territories, Al Mezan Center for Human Rights in Gaza, Olof Palme Center, B'Tselem, Besan Center for research and development, Addameer, Kvinna till Kvinna, Lawyers for Justice, 7amleh, S&D Secretariat, AFET secretariat, PYALARA
INCIR Evin	Rapporteur (e)	AFET	18/11/2022	European Middle East Project (EuMEP), CRF, Olof Palme Center, ACPP/ Solidar, ECCP, ACT Alliance, Rädda Barnen, Diakonia, We effect, LO, Palestinagrupperna, Amnesty, Al Haq European Branch, UNRWA, EuroMed Rights, CIDSE, PIPD, Sadaka Ireland, Danish Church Agency, USMEP, AFET Secretariat, S&D Secretariat
BEER Nicola	Rapporteur (e) fictif /fictive	AFET	28/06/2022	Wasatia Academic Institute in Jerusalemn and founder of Wasatia Movement
BEER Nicola	Rapporteur (e) fictif /fictive	AFET	27/06/2022	European Jewish Congress
BEER Nicola	Rapporteur (e) fictif /fictive	AFET	08/02/2022	IMPACT se

Recommandation au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur les relations avec l'Autorité palestinienne

2021/2207(INI) - 12/07/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 338 voix pour, 195 contre et 102 abstentions, une recommandation au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant les relations avec l'Autorité palestinienne.

Le Parlement a recommandé ce qui suit:

- réitérer le soutien indéfectible de l'Union à la solution fondée sur la coexistence de deux États, seule solution viable au conflit, dans laquelle l'État d'Israël et l'État de Palestine vivent démocratiquement côté à côté dans la paix avec une sécurité garantie, se reconnaissent mutuellement et reconnaissent les frontières de 1967, moyennant des échanges de territoires équivalents convenus de commun accord, et avec Jérusalem comme capitale des deux États;
- appeler à la cessation immédiate de tous les actes de violence entre Israéliens et Palestiniens afin d'inverser la spirale de la violence et s'engager dans des efforts significatifs pour relancer les négociations de paix;
- appeler à un arrêt immédiat du terrorisme palestinien, y compris des attaques à la roquette menées par les organisations palestiniennes inscrites sur la liste de l'Union des organisations terroristes, notamment le Hamas, le Jihad islamique palestinien et le Front populaire de libération de la Palestine;

- travailler en partenariat avec Israël, l'Autorité palestinienne, les États-Unis et les partenaires arabes de la région afin d'empêcher le réarmement des groupes terroristes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, ainsi que la contrebande d'armes, la fabrication de roquettes et la construction de tunnels;
- veiller à ce que les autorités compétentes de l'Union empêchent que les financements de l'Union soient directement ou indirectement détournés au profit d'organisations terroristes;
- déplorer la présence de contenus problématiques et haineux dans les manuels scolaires et les supports d'apprentissage palestiniens, qui doivent encore être retirés;
- entamer un dialogue avec les pays arabes qui ont signé les accords d'Abraham, conjointement avec l'Union et les États-Unis, afin d'examiner comment leurs accords de normalisation avec Israël pourraient favoriser la solution fondée sur la coexistence de deux États, le développement économique palestinien et le développement général de la région;
- exiger qu'Israël, en tant que puissance occupante, cesse de détruire les infrastructures civiles vitales et d'exploiter illégalement les ressources en eau et en terre dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est;
- appuyer les demandes palestiniennes en faveur d'une représentation politique renouvelée et diversifiée et exhorter les dirigeants politiques palestiniens à mettre en place les conditions nécessaires pour organiser sans plus tarder des élections législatives et présidentielles libres, crédibles, inclusives, transparentes et équitables afin de renforcer leur légitimité;
- veiller à ce que les autorités israéliennes autorisent les membres du Parlement européen à accéder au territoire palestinien occupé, y compris à Gaza;
- appeler à la réunion de JérusalemEst, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza sous le pouvoir souverain d'une autorité palestinienne unique, légitime et démocratique;
- continuer à souligner que les colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé sont illégales au regard du droit international et demander la fin immédiate de la politique de colonisation, des plans d'expansion, des expulsions de familles palestiniennes et des démolitions de leurs domiciles;
- veiller à l'application cohérente du principe de différenciation juridique de l'État d'Israël et des territoires occupés depuis 1967 dans l'ensemble des relations bilatérales entre l'Union et Israël;
- œuvrer en faveur d'une levée immédiate du blocus de la bande de Gaza;
- renforcer le financement, y compris l'aide humanitaire et l'aide au développement pour la transition verte, la participation des jeunes, la démocratisation, la bonne gouvernance et la mise en œuvre d'efforts et de mesures de lutte contre la corruption, tels que la réforme de la gestion des finances publiques;
- élargir le financement et les programmes de l'UE dans les zones vulnérables autour de Jérusalem-Est et dans les zones rurales de Cisjordanie, et de défendre les droits des Palestiniens vivant dans la zone C;
- inviter Israël à réduire les restrictions physiques et administratives à l'activité économique et au commerce palestiniens;
- continuer à travailler avec l'Autorité palestinienne et l'UNRWA pour garantir un soutien financier continu et supplémentaire, afin que les réfugiés palestiniens dans le territoire palestinien occupé et les pays d'accueil voisins continuent à recevoir l'assistance et la protection que l'agence est chargée de fournir;
- fournir aux partenaires palestiniens une planification à long terme, une sécurité et une prévisibilité en accompagnant la stratégie commune 2024-2027 d'un plan d'action pluriannuel;
- exprimer son inquiétude quant aux conséquences négatives des nouvelles règles restreignant l'entrée ou la résidence de citoyens étrangers en Cisjordanie, à la fois pour la société palestinienne et pour les citoyens de l'Union européenne qui souhaitent travailler, étudier ou vivre en Cisjordanie.

Recommandation au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur les relations avec l'Autorité palestinienne

2021/2207(INI) - 03/07/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative d'Evin INCIR (S&D, SE) sur une recommandation du Parlement européen au Conseil, à la Commission et à la Vice-présidente de la Commission/Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur les relations avec l'Autorité palestinienne.

Les députés recommandent au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, dans la mise en œuvre des relations de l'Union avec l'Autorité palestinienne :

- de réitérer le soutien indéfectible de l'UE à la solution des deux États, seule solution viable au conflit;

- d'appeler à la cessation immédiate de tous les actes de violence entre Israéliens et Palestiniens afin d'inverser la spirale de la violence et de s'engager dans des efforts significatifs pour relancer les négociations de paix;
- de travailler en partenariat avec Israël, l'Autorité palestinienne, les États-Unis et les partenaires arabes de la région afin d'empêcher le réarmement des groupes terroristes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, ainsi que la contrebande d'armes, la fabrication de roquettes et la construction de tunnels;
- d'exiger qu'Israël, en tant que puissance occupante, cesse de détruire les infrastructures civiles vitales et d'exploiter illégalement les ressources en eau et en terre dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est;
- d'appuyer les demandes palestiniennes en faveur d'une représentation politique renouvelée et diversifiée;
- de veiller à ce que les autorités israéliennes autorisent les membres du Parlement européen à accéder au territoire palestinien occupé, y compris à Gaza;
- de continuer à souligner que les colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé sont illégales au regard du droit international;
- d'œuvrer en faveur d'une levée immédiate du blocus de la bande de Gaza;
- de renforcer le financement, y compris l'aide humanitaire et l'aide au développement pour la transition verte, la participation des jeunes, la démocratisation, la bonne gouvernance et la mise en œuvre d'efforts et de mesures de lutte contre la corruption, tels que la réforme de la gestion des finances publiques;
- d'élargir le financement et les programmes de l'UE dans les zones vulnérables autour de Jérusalem-Est et dans les zones rurales de Cisjordanie, et de défendre les droits des Palestiniens vivant dans la zone C ;
- de continuer à travailler avec l'Autorité palestinienne et l'UNRWA pour garantir un soutien financier continu et supplémentaire, afin que les réfugiés palestiniens dans le territoire palestinien occupé et les pays d'accueil voisins continuent à recevoir l'assistance et la protection que l'agence est chargée de fournir;
- de fournir aux partenaires palestiniens une planification à long terme, une sécurité et une prévisibilité en accompagnant la stratégie commune 2024-2027 d'un plan d'action pluriannuel;
- d'exprimer son inquiétude quant aux conséquences négatives des nouvelles règles restreignant l'entrée ou la résidence de citoyens étrangers en Cisjordanie, à la fois pour la société palestinienne et pour les citoyens de l'Union européenne qui souhaitent travailler, étudier ou vivre en Cisjordanie.